

Organisation des 60 heures : quelle réalité ? Enquête aux écoles

Chacun a pu prendre connaissance de l'appréciation du SNUIPP sur la nouvelle organisation du temps scolaire :

- dénonciation du dispositif (inefficacité d'un dispositif qui prétend traiter la difficulté scolaire hors temps scolaire, réduction du temps d'enseignement de tous les élèves, risque de stigmatisation des élèves en difficulté, refus de mettre en place des moyens pour travailler autrement....)
- critiques sur la mise en place (pas de concertation préalable avec les enseignants, précipitation, refus de laisser du temps aux équipes, confusion dans la mise en œuvre qui voit les équipes livrées à elles même ou au contraire soumises à des exigences contradictoires de l'institution....)

Pour autant, pour pouvoir faire connaître la réalité et ne pas laisser le champ libre au Ministère, il est indispensable de recenser toutes les modalités retenues au plan départemental et national et de pointer toutes les difficultés rencontrées.

C'est le sens de l'enquête nationale que lance le SNUIPP. Remplissez-la et retournez-la rapidement. Elle est également disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.snuipp.fr/60heures>

Le SNUIPP en fera la synthèse pour faire un bilan réel et porter les propositions des équipes afin d'interpeller les pouvoirs publics et l'opinion et obtenir l'ouverture d'une vraie réflexion sur les rythmes scolaires et les conditions de la réussite scolaire.

Département :	Localité :
Nom de l'école :	Nombre de classes :

Elémentaire : Maternelle : Ecole d'application : ZEP/REP/RAR :

1/ L'organisation décidée par l'école a-t-elle été validée ? oui – non

2/ Les 24 heures d'enseignement sont réparties sur : 4 jours : 4,5 jours :

3/ Les 60 heures se répartissent sur :

2 X 1 H <input type="checkbox"/>	le matin <input type="checkbox"/>
4 X ½ H <input type="checkbox"/>	le midi <input type="checkbox"/>
Autre <input type="checkbox"/>	le soir <input type="checkbox"/>
Préciser :	le mercredi matin <input type="checkbox"/>

Autre dispositif proposé par le conseil des maîtres :

4/ Sur les 60h, combien d'heures annuelles pour :

- l'aide directe auprès des élèves : h
- l'organisation, la concertation et la préparation : h
- la formation : h

5/ Les élèves concernés par l'aide sont :

- Tous les élèves de l'école
- Tous les élèves en difficulté
- Certains élèves en difficulté (selon le « degré » de difficulté)

6/ L'organisation du dispositif se heurte-t-elle à des problèmes :

- d'accueil <input type="checkbox"/>	- de temps ou d'activités périscolaires <input type="checkbox"/>
- de restauration scolaire <input type="checkbox"/>	- de télescopage avec d'autres dispositifs (accompagnement éducatif, études, ...) <input type="checkbox"/>

7/ Selon vous, ce dispositif peut-il répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés ?

Chiffrer de 0 (pas efficace) à 5 (très efficace) :

8/ Quel est le contenu des aides envisagées ? (Travail avec les parents, ateliers, passage des évaluations en maternelle, ...) ?

.....

A renvoyer au SNUipp-Guyane, Bât. F, n+ 24 – Cité Mont-Lucas- 97300 Cayenne ou par fax : 05 94 30 51 03